Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-248400285-20250703-2025-078-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 10/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes Sud Luberon

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 24 juin 2025
Date d'affichage : 24 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 22
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Beaumont de Pertuis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-078
Approbation des tarifs de l'Office de Tourisme 2026

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présents :
Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER.

Procurations :
Karine MOURET donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Valérie GRANGE,
Samantha KHALIZOFF donne procuration à Alain GUEYDON,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Pierre AUBOIS donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Catherine SERRA

Absents et excusés :
Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Eve MAUREL, Anne-Marie DAUPHIN, François BONNET, Céline ALARCON, Romain BRETTE, Serge ROBIN

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-6,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-033 en date 14 mars 2024 portant création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « tourisme »,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-054 en date du 10 avril 2024 portant fixation des tarifs des produits et services de la régie communautaire de l'Office de Tourisme,
Vu la décision n°2024-021 en date du 17 avril 2024 du Président de la Communauté de communes du Sud Luberon portant création d'une régie de recettes,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Sud Luberon en date du 10 juin 2025,
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Il y a lieu d'actualiser et modifier les tarifs des services proposés par l'Office de Tourisme pour 2026 comme suit :

Produit ou service 2026	Tarif
Pack essentiel – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1 post basse saison et 1 post haute saison sur les réseaux sociaux + jusqu'à 50 guides touristiques mis à disposition (hors relais officiels)	225,00 € – COTELUB 295,00 € – hors COTELUB
Pack avantage – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1/8 de page dans le magazine de l'été + 2 posts basse saison + 1 post haute saison sur les réseaux sociaux + 1 encart newsletter + 7 jours de mise en avant sur la page catégorie du site internet + jusqu'à 80 guides touristiques mis à disposition (hors relais officiels)	500,00 € – COTELUB 650,00 € – hors COTELUB
Pack premium – 1/2 page au sein du Guide touristique + 1/4 de page dans le magazine de l'été + 2 posts haute saison et 1 post basse saison sur les réseaux sociaux + 2 encarts newsletter + 2 fois 7 jours de mise en avant sur la page catégorie du site internet + 7 jours de mise en avant sur la page d'accueil du site internet + jusqu'à 100 guides touristiques mis à disposition (hors relais officiels)	960,00 € – COTELUB 1250,00 € – hors COTELUB
Pack privilège – 1 page au sein du Guide touristique + 1 page dans le magazine de l'été + 2 posts basse saison + 2 posts haute saison + 2 encarts newsletter + 2 fois 7 jours de mise en avant sur la page catégorie du site internet + 2 fois 7 jours de mise en avant sur la page d'accueil du site internet + 1 article de blog sur le site internet de l'OT + 1 réél instagram réalisé par l'OT (10 à 30 secondes) + jusqu'à 100 guides touristiques mis à disposition (hors relais officiels)	1820,00 € – COTELUB 2365,00 € – hors COTELUB
Publication supplémentaire selon disponibilité	50,00 € – COTELUB 65,00 € – hors COTELUB
¼ de page au sein du Guide Touristique	220,00 € – COTELUB 285,00 € – hors COTELUB
½ page au sein du Guide Touristique	390,00 € – COTELUB 510,00 € – hors COTELUB
1 pleine page au sein du Guide Touristique	650,00 € – COTELUB 845,00 € – hors COTELUB
1/8 de page au sein du Magazine de l'été	220,00 € – COTELUB 285,00 € – hors COTELUB
1/4 de page au sein du Magazine de l'été	360,00 € – COTELUB 470,00 € – hors COTELUB
1/2 page au sein du Magazine de l'été	510,00 € – COTELUB 665,00 € – hors COTELUB

1 pleine page au sein du Magazine de l'été	780,00 € – COTELUB 1010,00 € – hors COTELUB
Article de blog	350,00 € – COTELUB 455,00 € – hors COTELUB
Encart newsletter	120,00 € – COTELUB 155,00 € – hors COTELUB
Annonce écran TV dans les bureaux d'information de l'Office de Tourisme	50,00 € – COTELUB 65,00 € – hors COTELUB
Atelier numérique	50,00 € – COTELUB 65,00 € – hors COTELUB
Souscription seulement au service de billetterie de l'Office de Tourisme	50,00 € – COTELUB 65,00 € – hors COTELUB
Commercialisation des billets (billetterie) – Commission OT	5% de commission sur les billets vendus – COTELUB et 10% de commission – hors COTELUB

Mise en avant sur la page catégorie du site internet (7 jours)	50,00 € – COTELUB 65,00 € – hors COTELUB
Mise en avant sur la page agenda du site internet (7 jours)	50,00 € – COTELUB 65,00 € – hors COTELUB
Mise en avant sur la page d'accueil du site internet (7 jours)	80,00 € – COTELUB 105,00 € – hors COTELUB
Pack digital hébergeur –¼ de page dans le guide hébergement digital + 1 post basse saison sur les réseaux sociaux + 1 encart newsletter + jusqu'à 50 guides touristiques	100,00 € – COTELUB 130,00 € – hors COTELUB
Pack 100% digital toute l'année – 2 posts basse saison + 1 post haute saison sur les réseaux sociaux + 1 encart newsletter + 2 fois 7 jours de mise en avant sur la page catégorie du site internet (selon calendrier) + 1 article de blog sur le site internet	430,00 € – COTELUB 560,00 € – hors COTELUB

Cartes postales OT	1,50 €
Cartes postales Musée Deydier	1,50 €
Affiches 50x70	15,00 €
Tote bag	8,00 €
Intrigue dans la ville	12,00 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la modification des tarifs des services facturés par l'Office de Tourisme pour 2026 comme présenté dans la grille tarifaire ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dument habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Josiane PANATTONI

Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTELUB VAUCLUSE SUD LUBERON